La Tribune - Hebdo, 25 octobre 2018

LOIRET

ATTENTION AUX ASSURANCES

Sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur travaille assidûment sur la légalité de certaines assurances-obsèques. Début octobre, l'ancien maire d'Orléans, spécialiste du droit funéraire, a rappelé que les « *clauses d'un contrat prévoyant des prestations d'obsèques à l'avance sans que le contenu détaillé et personnalisé de ces prestations fût défini était réputé non écrit.* » Une question du sénateur a été posée en ce sens au ministre de l'Économie et des Finances.

Phoca PDF